

Systeme de suivi et évaluation : tous les achats responsables

Isabelle DEXPERT

Présidente de la Commission
Développement Durable

Politique de développement durable

- Les contrats de développement durable
 - Mis en place dès 1999 avec les intercommunalités et les communes de la Communauté Urbaine de BORDEAUX
- L'Agenda 21 local
 - Principe voté en juin 2005
 - Mobilisation – Diagnostic – Enjeux
 - Plan d'action 2007-2008
- Prise en compte de cibles de développement durables dans les investissements soutenus et réalisés par le CG 33 *(Délibération BP 06)*
- Achats responsables *(Délibération BP 06)*

Rappel des cibles de développement durable

- Investissement

1. Mise en place d'un système de management
2. Relation de l'équipement avec son environnement
3. Recours préférentiel à des matériaux durables
4. Chantier propre
5. Gestion des déchets de fonctionnement
6. Recours à une source d'énergie renouvelable
7. Optimisation des consommations d'énergie et de flux
8. Maîtrise de la consommation d'eau potable et de pluie
9. Prise en compte du confort de vie
10. Intégration de la clause sociale

NB = 3 cibles sur 10 minimum

- Achats responsables

- Respectueux de l'environnement
- et/ou
- Éthique (*social*)
- et/ou
- Equitable (*économique*)

Mise en place de moyens d'appropriation des connaissances

- Guide des investissements durables pour les 10 cibles
www.cg33.fr
- Formation des élus et du personnel (séminaires, stages)
- Hot line à la Mission Agenda 21 (Ingénieur conseil)
- Participation aux colloques, ateliers,...
- Réseau Aquitain des Achats Publics Responsables
- Comité départemental des Agenda 21

Mise en place d'une validation en amont

- Un système de « fiche verte » est mis en place sous la responsabilité du service maître d'ouvrage
- Une coopération avec la hot-line A21 est éventuellement mise en œuvre : pondération des critères de sélection des offres, conditions d'exécution, recours aux éco-labels, variantes,...
- La Fiche Verte est ensuite validée
- Elle est jointe obligatoirement à la signature de l'avis d'appel public à la concurrence

Exemples de fiches vertes

AR.06.003

CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE CRITERES DE DEVELOPPEMENT DURABLE FICHE DE SUIVI D'OPERATION		Programme
		Conception
		X Réalisation
		Suivi

ACHAT PUBLIC RESPONSABLE

OPERATION :

NETTYAGE DES LOCAUX ANNEXES DU CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE
AVEC UTILISATION EXCLUSIVE DE PRODUITS ECOLABELLISES

DG : DGSJ	DIR : Service Intérieur	AMO : non
--------------	----------------------------	--------------

MOE :
BOB

COMMUNE ou TERRITOIRE :
Gironde

CANTON :
Sans objet

CIBLES d'ACHATS RETENUES	NOTE EXPLICATIVE
Achat respectueux de l'Environnement	<ul style="list-style-type: none"> - AAPC : mention « utilisation exclusive de produits éco labellisés » dans l'Objet du marché - CCP : Article 5 : provenance et qualité des produits <p>« Tous les produits utilisés devront être estampillés du label écologique de l'Union Européenne. Par ailleurs, 50 % d'entre eux devront être d'origine 100 % végétale. Le titulaire devra fournir la liste des produits () avec fiche technique du produit »</p>
Achat Ethique	Sans objet
Achat Equitable	Sans objet

CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE CRITERES DE DEVELOPPEMENT DURABLE FICHE DE SUIVI D'OPERATION		<input checked="" type="checkbox"/> Programme ou dossier d'inscription
		Conception
		Réalisation
		Suivi

OPERATION : Réhabilitation et restructuration des bâtiments des Domaines de Certes et Graveyron

DGA : Culture	DIR GEST : DET	DIR CONS : DP	AMO : ARP Architecture Réalisation Programmation
------------------	-------------------	------------------	--

MOE :
-

ASSIST HOE :
Cap Terre

CERTIFICATION HOE :
CSTB

COMMUNE :
Audege

CANTON :
Audege

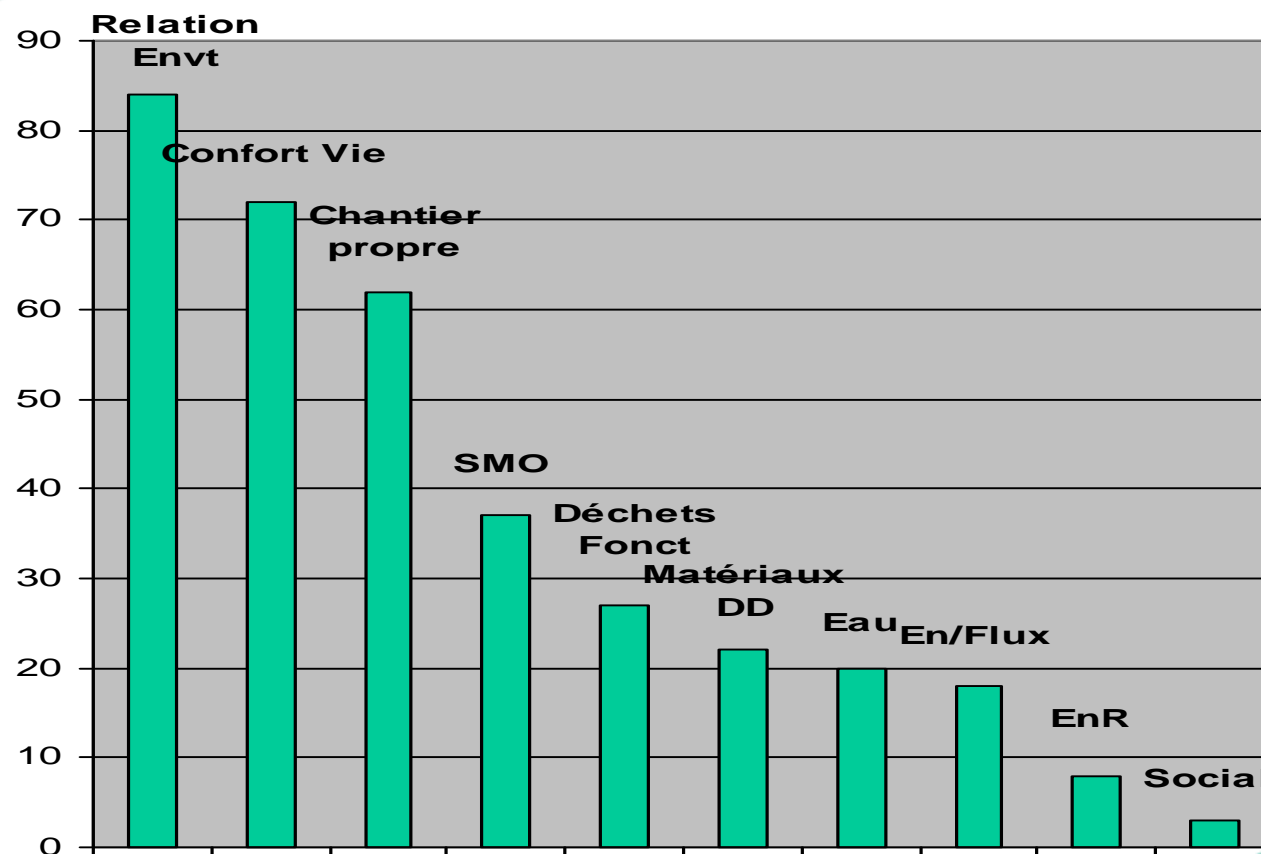
CRITERES RETENUS	NOTE EXPLICATIVE
Programme <input checked="" type="checkbox"/> Dossier d'inscription	
Critère 1 « Mise en place d'un système de management des opérations (SMO) associant les techniciens en charge de l'opération, les firmes sous-traitants et les services du Département »	<input checked="" type="checkbox"/> Mise en place d'un comité de pilotage incluant le maître d'ouvrage, le propriétaire et associant les firmes utilisatrices (CIB, LPO, Office intercommunal de tourisme Audege Lanton)
Critère 2 « Prise en compte de la relation de l'équipement avec son environnement touristique (adaptation à la demande sociale, insertion dans le paysage, accessibilité...) »	<input checked="" type="checkbox"/> Contexte favorable au respect du site en intégrant la qualité paysagère de l'espace naturel et garantissant la pérennité du caractère historique et patrimonial
Critère 3 « Recours préférentiel à des matériaux en cohérence avec les objectifs du développement durable et du commerce éthique (ou équitable) »	<input checked="" type="checkbox"/> Le programme prévoit l'utilisation de matériaux locaux, favorise l'utilisation de bois issu de forêts gérées durablement et de matériaux écolabellisés ou déclarations environnementales
Critère 4 « Prévision, avant le démarrage du chantier des modalités de la collecte et de l'évacuation des déchets conformément à la charte Chantier Propre »	<input checked="" type="checkbox"/> Collecte sélective prévue, recyclage possible des matériaux de construction, valorisation des bois, chant « chantier propre » en amorce de CCP
Critère 5 « Développement de solutions techniques adaptées pour le traitement sélectif et optimisé des déchets produits par le fonctionnement de l'équipement »	<input checked="" type="checkbox"/> Gestion des déchets commune à tous les utilisateurs et mode de valorisation spécifique des déchets verts utilisés sur place (cultures du CIB, aire de compostage). Avantage du système de collecte sélective en porte à porte de la COBAN
Critère 6 « Recours à une source d'énergie renouvelable ou locale pour le fonctionnement de l'équipement (bois, coïen, solaire, géothermie...) »	<input checked="" type="checkbox"/> Etude de faisabilité de maîtrise de l'énergie et de recours aux EnR (chauffeur bois, solaire thermique et photovoltaïque, géothermie) Recherche ponctuelle d'autonomie énergétique et hydraulique (petite éolienne) prévue
Critère 7 « Mise en place de solutions techniques visant à optimiser les consommations d'énergie et de flux »	<input checked="" type="checkbox"/> Equipements économes prévus (éclairage, température) mais à définir par le maître d'œuvre
Critère 8 « Maîtrise de la consommation d'eau possible (optimisation de la gestion des eaux pluviales, optimisation des réseaux, matériel économe en eau) »	<input checked="" type="checkbox"/> Equipements économes pour l'eau possible (robinets temporisés, sanitaires 2 flux) Récupération des eaux de pluie pour usages non domestiques, limitation voire élimination des surfaces imperméables (hors toitures)
Critère 9 « Prise en compte du confort de vie dans l'équipement »	<input checked="" type="checkbox"/> Solutions relativement basiques mais effort sur la régulation de l'éclairage intérieur
Critère 10 « Intégration de la clause sociale dans les modalités d'exécution des marchés publics liés à l'équipement favorisant le recours à des emplois sociaux ou d'insertion »	<input checked="" type="checkbox"/> Il est prévu dans le programme final de précoûter le recours à des emplois sociaux ou d'insertion (travaux de peinture, électricité, recyclage déchets...)

Nombre de marchés validés

Investissement	160 / an	Infrastructures routières, Collèges, Réhabilitations, Aménagements, Ports, Transports, Études,...
Fonctionnement	100 / an	Fournitures, Véhicules, Entretien, Papier, Impression,...

NB : Extrapolation après 6 mois de mise en oeuvre

Utilisation des cibles en investissements



Achats responsables

Achats verts	57 %
Achats verts + Ethiques	30 %
Achats verts + Equitables	6 %
Achats verts + Ethiques + Equitables	7 %

Appréciation de la complication du travail

- La prise en compte des objectifs de développement durable :
 - N'a pas compliqué ni facilité la gestion des marchés d'une façon générale
 - A entraîné une complication ponctuelle sur certains marchés d'investissements (nouveaux enjeux)
 - A plutôt facilité la gestion dans 20% des cas

La sélection des candidats

- Les cibles de développement durable sont encore assez peu utilisées comme critère de sélection des candidats :
 - 20 % des cas en Investissement
 - 14 % des cas en Fonctionnement

La sélection des offres

- Les cibles sont assez bien utilisées comme critères de sélection des offres :
 - 60 % en Investissement
 - 57 % pour les Achats
- La pondération est souvent incluse dans la valeur technique (performance environnementale, effort d'insertion sociale)

Le recours aux Eco-labels

- Surtout utilisés pour les Achats :
 - Eco-labels : 19 % des cas,
 - Normes : 19 %
 - Marques, déclarations : 20 %
- Assez peu utilisés encore dans les Investissements : plutôt normes ISO 14.001, ISO 9.001, NF Environnement, Marques et Déclarations.

Les Options et Variantes

- Peu utilisées dans les achats : 9,5 %
- Modestement utilisées dans les Investissements : 40 %
- Une des explications : le recours à ces possibilités nécessite plus de soins à l'analyse des offres

L'utilisation d'annexes

- Annexion de questionnaires ou de chartes spéciales :
 - 60 % des cas en Investissement
 - 38 % pour les Achats
- Exemples : questionnaire d'origines de produits (éthique/équitable), Charte Chantier Propre, Imprim'Vert,...

Les attributions de marchés

- Aucun marché rejeté expressément sur un motif « développement durable » en Investissement
- Quelques rares cas en Achats (5 %)
- La pondération des performances de durabilité est encore souvent trop faible pour influencer certaines attributions

L'adaptation des entreprises

- Pas de baisses de réponses constatées
- Les entreprises s'adaptent aux nouvelles conditions
- De nombreuses familles de produits ou services n'ont pas encore de labellisations
- Difficulté de mise en œuvre de la clause sociale (manque d'ingénierie d'accompagnement)

Un contrôle interne à conforter

- Les chefs de projets et rédacteurs de marchés reconnaissent une difficulté de contrôle aval des cibles de durabilité
- Le suivi des fournitures de justificatifs et de certificats est aléatoire
- Aspect à conforter pour la qualité de service et le respect de l'égal traitement des candidats

Une absence de « surcoûts » réels

- Très peu d'écarts entre l'estimation de l'administration et le montant de l'offre retenue
- Des surcoûts notés mais non liés aux cibles de durabilité
- Des idées reçues qui s'avèrent infondées après appel d'offre. Ex : marché de fourniture de papier recyclé et issu de forêts durables 18% moins cher que le marché classique de l'année précédente...

Les pistes d'amélioration

- Mise en œuvre d'un contrôle plus précis et efficace
- Amélioration de la qualité des conseils : guides, catalogues d'écolabels, portails d'échanges d'expérience (réseau régional), mutualisation de plate-formes de marchés (Région-CUB)
- Bases de données, indicateurs disponibles auprès de la hot-line Mission Agenda 21
- Prise en compte des cibles encore plus en amont (stade pré-programme, AMO qualité environnementale,...)

Merci de votre attention !

